## Le syndicalisme enseignant du primaire et la grève en France : une difficile appropriation (1905-1934)

Loïc Le Bars loic.lebars@wanadoo.fr

vant la Première Guerre mondiale, en France, la petite phalange des pionniers du syndicalisme dans l'enseignement primaire n'envisage pas de recourir à la grève. Pourtant, ces derniers se réclament du syndicalisme révolutionnaire alors dominant dans la CGT (Confédération Générale du Travail) et donc du primat de l'action directe et de la grève générale qu'ils appellent pourtant de leurs vœux. Il convient donc dans un premier temps de tenter de comprendre ce qui les a conduits à adopter cette attitude apparemment paradoxale.

Les instituteurs "révolutionnaires", regroupés pour la plupart dans la Fédération des syndicats des membres de l'enseignement laïque (FMEL), mais aussi ceux qui, animant le Syndicat national des instituteurs (SN), se déclarent partisans d'un syndicalisme "réformiste" ou "possibiliste", commencent à reconsidérer la question immédiatement après la fin du conflit. Ils n'excluent plus de participer à une grève de durée limitée décidée par la CGT et même de recourir à ce type d'action pour faire aboutir des revendications corporatives. La vague de grèves de l'immédiat après-guerre et l'exemple d'autres catégories de travailleurs de l'État ne sont pas les seuls éléments qui permettent d'expliquer cette évolution. Il faut aussi tenir compte des changements qui ont profondément modifié l'état d'esprit d'une corporation qui a perdu beaucoup de ses membres pendant la guerre et, en particulier, de la conception que les enseignants primaires se font de leur métier. L'enseignement primaire ne constitue plus un enjeu politique comme il l'avait été au début du siècle et ils ont l'impression d'être devenus des fonctionnaires presque comme les autres. Mais il ne suffit pas de faire voter dans un congrès syndical une motion favorable au recours à la grève pour que celle-ci devienne effective. La FMEL en fait, à plusieurs reprises dans les années 1920, l'amère constatation. Finalement, seule la radicalisation du SN face aux attaques dont les instituteurs, de même que les autres fonctionnaires, sont l'objet de la part de gouvernements confrontés aux conséquences de la crise économique, permet, en 1933, le succès du premier mot d'ordre de grève, il est vrai limité à une demiheure, lancé dans l'enseignement. Mais c'est surtout la participation massive des enseignants du primaire à la grève générale du 12 février 1934 qui prouve que le syndicalisme enseignant a fini par s'approprier, après bien des hésitations sur lesquelles il est évidemment nécessaire de revenir, un moyen d'action qui lui est pourtant encore légalement interdit à cette époque.

# Les premiers syndicats d'instituteurs et la grève (1905-1914)

e premier syndicat d'instituteurs voit le jour en 1904, quelques années seulement après la fondation des amicales, seules organisations légalement constituées, le droit syndical n'étant pas reconnu aux fonctionnaires. L'année suivante, la Fédération des syndicats d'instituteurs et d'institutrices est fondée. La plupart d'entre eux sont issus des Émancipations, ces amicales qui avaient la particularité de ne regrouper que des instituteurs adjoints en proie à l'autoritarisme des directeurs. La Fédération manifeste immédiatement son intention de rejoindre la CGT. La répression gouvernementale l'oblige à différer cette adhésion qui ne fut effective qu'en 1909. Mais à cette date, les syndicalistes de l'enseignement primaire, un peu moins d'un millier, répartis dans une quarantaine de départements, ont depuis longtemps pris l'habitude de fréquenter les Bourses du travail. Ils y ont très vite subi l'influence des militants ouvriers acquis au syndicalisme révolutionnaire. En quelques années, ils s'approprient les principaux thèmes de cette doctrine en les adaptant à leur situation de salariés de l'État et aux spécificités de leur métier d'enseignant. C'est ainsi qu'ils sont amenés à se poser le problème de la grève. Or quand les syndicalistes révolutionnaires parlent de la grève, il s'agit avant tout de la grève générale devant mettre fin tout à la fois à l'exploitation capitaliste et à l'oppression étatique. Toutes les autres formes d'action, grèves partielles, boycott... n'ont d'intérêt que dans la mesure où elles préparent cette phase décisive de la lutte des classes. Les instituteurs syndicalistes prennent donc position dans un premier temps par rapport à cette perspective de grève générale et, en accord avec les dirigeants de la CGT, arrivent à la conclusion qu'il leur serait impossible d'y participer. "En cas de grève générale, nous estimons que le plus grand service que nous puissions rendre à la classe ouvrière ne serait pas de descendre manifester dans la rue. La place des enfants n'est pas au milieu des mouvements ouvriers : ils constituent un danger pour les uns et pour les autres. Dans une période agitée comme celle-là, notre devoir impérieux serait d'être à notre poste, gardant les enfants pour les soustraire aux dangers de la rue", peut-on lire dans le Manifeste du syndicat du Morbihan, en 1907 (Bernard 1966, 90).

Quant à la grève pour des revendications professionnelles, elle semble à leurs yeux totalement inopérante : "La grève des instituteurs est un moyen si faible de pression sur les pouvoirs publics que rien n'en justifierait l'emploi. Est-ce que les classes ne sont pas fermées deux mois chaque année ? La vie nationale n'en est même pas suspendue" (article du dirigeant syndical Émile Glay, 10 décembre 1905). Ces réticences des instituteurs syndicalistes à envisager une grève limitée à leur profession ont aussi une autre origine. Pour la plupart de ces militants, les revendications corporatives ne sont pas au centre de leurs préoccupations: "Les instituteurs ont de la forme syndicale la plus haute conception. Le syndicat ne nous apparaît point créé uniquement pour défendre les intérêts immédiats de ses membres, mais il nous semble qu'il doit se soucier autant de rendre plus profitable à la collectivité la fonction sociale que ses membres remplissent" (Manifeste des instituteurs syndicalistes 1905). Dans le domaine de l'action corporative, les syndicats se contentent de soutenir l'action des amicales (pétitions, démarches auprès du ministère et des parlementaires, réunions publiques...) en insistant sur quelques revendications susceptibles de combattre les inégalités de traitement qui, trop souvent, dressent les différentes catégories de la profession les unes contre les autres.

Mais certains militants commencent assez vite à reconsidérer leur position. Au congrès des amicales d'août 1909, l'intervention d'une syndicaliste du Nord évoquant l'éventualité d'une grève corporative se termine sous les applaudissements d'une partie des délégués. Il est intéressant de constater que ce congrès a lieu quelques semaines après le déclenchement des premières grèves dans les PTT (services postaux d'État). Plusieurs témoignages, dont celui de l'historien et militant Maurice Dommanget, semblent indiquer que ces grèves de postiers "ont plus fait pour véhiculer l'idée de grève parmi les instituteurs que des dizaines d'articles n'auraient pu le faire" (Fonds Dommanget, 14 AS 355). Cependant, jusqu'à la guerre, les congrès d'instituteurs, même ceux de la Fédération des syndicats, n'ont jamais considéré la grève comme un moyen de lutte réellement envisageable. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la Première Guerre mondiale et la période qui l'a immédiatement suivie vont profondément modifier les données du problème.

### La grève: un moyen d'action devenu envisageable (1919-1924)

E n 1919, le vaste mouvement qui voit des centaines de milliers de salariés se tourner vers les organisations syndicales touche aussi les instituteurs qui ont payé un lourd tribut à la guerre. Le traumatisme qui en résulte est peut-être encore plus sensible pour eux que pour l'ensemble de la société : "Ils ont découvert les mensonges de la propagande et contractent le sentiment amer d'avoir fait partie de la multitude trompée et sacrifiée. Là se brisent à la fois la confiance en ce qu'on leur avait enseigné et la confiance en ce qu'ils avaient eux-mêmes contribué à enseigner" (Ozouf & Ozouf 1992, 152). Beaucoup d'entre eux ne veulent plus entendre parler du "sacerdoce" laïque au nom duquel on leur avait fait accepter la modicité de leurs traitements. S'ils restent convaincus de l'importance de leur mission, ils exigent maintenant la parité de leurs salaires avec ceux des autres fonctionnaires "de culture équivalente". Politiquement, beaucoup s'éloignent du Parti radical, se rapprochent et même adhèrent pour certains à la SFIO (Section Française de l'Internationale ouvrière, ancêtre du parti socialiste).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir leurs organisations reconsidérer le problème de la grève. Les syndicats déjà en place se renforcent, s'ouvrent aux autres catégories d'enseignants et leur fédération prend le nom de Fédération des syndicats des membres de l'enseignement laïque (FMEL). Mais surtout leurs amicales décident de se transformer en syndicats et leurs dirigeants, depuis longtemps convaincus de la nécessité de cette mutation, affirment leur volonté de rejoindre la CGT. La création du Syndicat national des instituteurs (SN) fut en 1920 le produit de cette mutation. Les dirigeants de la FMEL refusent la fusion avec ce nouveau venu pourtant largement majoritaire dans la profession. Cependant, les syndicats existants et les amicales syndicalisées exigent, avec des revendications qui ne se recoupent qu'imparfaitement, l'augmentation de leurs traitements, rendue nécessaire par l'accélération de la hausse des prix depuis la fin de la guerre, et la "péréquation" avec les autres catégories de fonctionnaires dont les instituteurs se sentent proches. On parle dans les instances syndicales de grève des œuvres postscolaires et même d'une "grève de protestation" de vingt-quatre heures. Mais l'impossibilité de présenter un front uni face au gouvernement et le vote d'une loi en juillet 1919, qui accorde en particulier l'égalité des traitements entre instituteurs et institutrices, leur font rapidement abandonner cette perspective.

Les syndicalistes enseignants sont aussi confrontés au problème de leur éventuelle participation à une grève générale de courte durée appelée de ses vœux par la CGT. Une première discussion à ce sujet a lieu au congrès fondateur de la FMEL en août 1919. La perspective de s'associer à une grève de longue durée est exclue ; le recours à une cessation de travail pour faire pression sur l'autorité politique semble encore inefficace à une majorité de délégués qui, en revanche, adoptent le principe de leur participation à une grève décidée pour 24 ou 48 heures par la CGT. La victoire électorale de la droite, autour du Bloc national, signifie pour nombre de militants de la CGT et en particulier pour ceux qui entendent tirer les leçons de la Révolution russe d'Octobre, que les grèves et les manifestations constituent les seuls moyens qui restent à la disposition de la classe ouvrière pour faire aboutir ses revendications. Les arrêts de travail se multiplient, l'éventualité d'une grève générale le 1er mai 1920 devient de plus en plus vraisemblable. Mais dans la FMEL, les responsables des syndicats s'aperçoivent que de nombreux adhérents, pourtant censés représenter l'avant-garde de la profession, ne sont pas prêts à suivre un mot d'ordre de grève.

Le débat reprend. Un référendum est organisé en février 1920 parmi les adhérents de la Fédération : seule une petite minorité se déclare en faveur de la participation à une grève générale de 24 heures. Curieusement, car elle avait été à peine évoquée pendant la discussion préparatoire, la grève corporative pour défendre des revendications salariales obtient plus de suffrages, ce qui tend à prouver l'existence d'un décalage entre les préoccupations des militants les plus avancés, restés fidèles au syndicalisme révolutionnaire et celles de la majorité des syndiqués et, à plus forte raison, de la profession dans son ensemble. Cependant, le Conseil fédéral, réuni immédiatement après la décision de la CGT d'appeler à la grève le 1er mai, invite malgré tout les instituteurs à se joindre au mouvement. Mais, devant l'afflux des protestations émanant des AG (assemblées générales) syndicales qui, de manière unanime, indiquent que seule une petite minorité des syndiqués débrayera et s'exposera ainsi à la répression gouvernementale, les dirigeants de la Fédération doivent battre en retraite et annuler en catastrophe leur appel à la grève. Seul le syndicat des Bouches-du-Rhône maintient sa consigne de cessation du travail qui est suivie par deux cents instituteurs marseillais. Le congrès de la Fédération d'août 1920 tire le bilan de cette tentative avortée. Il adopte une motion qui témoigne du chemin parcouru depuis la fin de la guerre : après avoir écarté la participation des enseignants "à un mouvement de longue durée destiné à s'emparer des moyens de production et d'échanges", ce texte estime que les instituteurs pourront, à l'occasion, user d'une grève de courte durée pour montrer leur solidarité envers les autres travailleurs ou "comme signe du mécontentement contre l'attitude des pouvoirs publics"; il insiste sur "la propagande nécessaire qui doit être faite pour préparer les syndicats à l'action" (Le Bars 2005, 70). Mais, avec la répression qui suit l'échec des grèves du printemps 1920, le problème n'est plus vraiment d'actualité.

Il ne le redevient qu'en 1924, avec la victoire électorale du Bloc des gauches. À cette date, la Fédération n'est plus la seule à envisager le recours à la grève. Le SN, fort de ses 80000 adhérents, menace lui aussi d'appeler à cette forme d'action directe, celle qui convient à un véritable syndicat ayant rompu avec son origine amicaliste; et, étant donné le rapport de force entre les deux organisations, c'est de ce côté que peut venir le danger pour les gouvernements. Mais le SN n'appela à la grève qu'en février 1933. Il est donc nécessaire de comprendre pourquoi il lui a fallu autant de temps pour passer à l'action.

#### Une laborieuse mise en œuvre (1925-1934)

n 1925, la FMEL, qui a participé à la fondation de la CGTU (Confédéra-dicales, dirigées par des militants communistes ou anarcho-syndicalistes, exclues de la CGT) et qui ensuite fut communément appelée Fédération unitaire, démontre une nouvelle fois son incapacité à se lancer seule dans l'action. Le "Comité d'action contre la guerre au Maroc", regroupant essentiellement le parti communiste (PC) et la CGTU, appelle à une grève de 24 heures, le 12 octobre, contre l'intervention des troupes françaises dans ce conflit. Le bureau fédéral estime immédiatement que les instituteurs unitaires ne peuvent participer au mouvement mais demandent en même temps leur avis aux responsables des syndicats départementaux. Tous partagent l'avis du bureau fédéral : il serait très difficile à des instituteurs ruraux isolés dans leur village, qui constituent la majorité des adhérents de la Fédération, de se mettre en grève sans savoir ce que font leurs collègues des villes importantes qui, eux, peuvent se concerter et prendre une décision collective. Ils s'aliéneraient la population qui les entoure et risqueraient ainsi de faire le jeu de l'enseignement catholique... Les militants avancent aussi très souvent un autre argument : sans le SN, le recours à la grève est impossible, d'autant plus que les villes, là où le mouvement peut démarrer, sont les fiefs incontestés de cette organisation. À l'issue de cette consultation, le bureau fédéral confirme la non-participation des instituteurs à un mouvement qui ne connut d'ailleurs qu'un succès très limité.

Seul le SN semble en mesure d'appeler les instituteurs à la grève. La Fédération unitaire, avec laquelle ce dernier refuse maintenant tout contact, n'aurait dans cette éventualité, d'autre possibilité, bon gré mal gré, que de s'associer au mouvement. En 1925, les responsables du SN peuvent avoir le sentiment qu'ils ont réussi la syndicalisation de leur organisation qui, depuis 1922, fait partie de la CGT. Cependant, ils ont dû batailler longuement pour vaincre les réticences de nombre de syndiqués à adhérer à une centrale ouvrière pourtant bien assagie. C'est maintenant chose faite: tous les membres du SN doivent prendre leur carte confédérale. Mais, pour son principal dirigeant, Émile Glay, ces réticences semblent indiquer que les instituteurs ne sont pas encore prêts à répondre majoritairement à un mot d'ordre de grève. Pour faire aboutir leurs revendications, il compte avant tout sur ses propres démarches auprès d'hommes politiques amis et des responsables du ministère de l'Instruction publique. Cependant, cette stratégie ne tarde pas à montrer ses limites. Si le SN obtient la création de comités consultatifs départementaux où les représentants du personnel pourront donner leur avis sur les promotions et les mutations proposées par l'administration, il se

montre incapable d'imposer la revalorisation des traitements des maîtres du primaire et surtout leur péréquation avec les autres catégories de fonctionnaires auxquelles ces derniers veulent être assimilés, comme les vérificateurs des contributions indirectes par exemple. Aussi, certains militants commencent-ils à affirmer dans les bulletins syndicaux, et même parfois à la tribune des congrès nationaux, la nécessité de recourir, comme les autres salariés, à l'action directe de l'ensemble de la profession et donc à la grève. Une aile gauche apparaît ainsi dans le SN, composée de jeunes enseignants qui n'ont pas connu le temps des amicales mais aussi d'anciens militants de la Fédération unitaire désireux, au nom de l'efficacité, d'intervenir dans l'organisation de très loin la plus représentative de leur corporation. La hausse des prix s'accroît; les traitements des fonctionnaires ne suivent pas. Leur exaspération est à son comble, mais leur action est entravée par les divisions catégorielles. Pourtant, des meetings, plus ou moins unitaires, se tiennent, des manifestations rassemblent des milliers de travailleurs de l'État. La stabilisation du franc obtenue par le gouvernement Poincaré met fin provisoirement aux demandes de revalorisation des traitements. En revanche, les conclusions des commissions parlementaires chargées du reclassement des différentes catégories de la fonction publique provoquent la colère des organisations d'instituteurs. Au congrès du SN d'août 1927, de nombreux délégués affirment que l'heure de l'action directe a enfin sonné. Mais la direction du syndicat hésite. Finalement, elle préconise l'abstention aux conférences pédagogiques du mois d'octobre. Il s'agit en quelque sorte d'une grève à rebours puisque les instituteurs seront invités ce jour-là à faire classe comme d'habitude. Les congressistes entérinent cette proposition et accordent un délai de quelques semaines au gouvernement pour revoir sa copie. Les militants de la Fédération unitaire, mis une nouvelle fois devant le fait accompli, décident malgré tout de se rallier à cette initiative qu'ils jugent pourtant encore bien timorée. Mais, quelques jours avant la rentrée, les responsables de plusieurs sections du SN font savoir à leur direction nationale que le mot d'ordre d'abstention risque de n'être que très partiellement suivi dans leur département. La commission permanente du syndicat hésite et finalement, prétextant quelques vagues promesses du ministre de l'Instruction publique, décide de surseoir à l'action prévue. Cette décision est loin de faire l'unanimité dans l'organisation confédérée. Certains militants regrettent la décision de la commission permanente et parlent même de "dégonflage".

Le SN entre alors dans une zone de turbulence qui dura plusieurs années. André Delmas, un jeune militant qui n'a pas hésité à critiquer les insuffisances de la politique de "collaboration" avec l'administration prônée par Émile Glay, entre à sa commission permanente en 1928. La même année, son congrès se termine aux sons de L'Internationale, une première qui ne passe pas inaperçue! Son aile gauche se renforce et parvient à exprimer l'impatience de nombreux cadres de l'organisation, en particulier les plus jeunes qui veulent rompre définitivement avec l'amicalisme. L'époque n'est plus où, dans les congrès, la direction nationale du syndicat se faisait désavouer par une majorité de délégués pour avoir pris des positions jugées trop avancées : "Une fraction non négligeable des militants du SN attendait maintenant de l'action collective ce que la collaboration officieuse ne pouvait donner" (Delmas 1979, 160). La crise éclate au grand jour au congrès de 1930. Finalement, Émile Glay resta aux commandes du syndicat jusqu'à sa retraite mais au sein d'une direction bien décidée à mettre enfin en pratique cette action directe dont on brandit la menace depuis si longtemps.

Ce même congrès adopte une plate-forme revendicative qui s'efforce de mieux répondre aux aspirations des jeunes instituteurs en demandant le resserrement de l'échelle des traitements. Il menace aussi d'appeler au boycottage des commissions d'examen du certificat d'études primaires, à défaut d'un mot d'ordre de grève qui semble encore prématuré aux yeux d'une partie des délégués. Le gouvernement faisant la sourde oreille, le SN et à sa suite la Fédération unitaire confirment en mars leur consigne d'abstention aux commissions d'examen". Mais les dirigeants du syndicat confédéré se demandent avec inquiétude s'ils seront suivis par leur base. Aussi décident-ils de faire signer par leurs syndiqués un engagement à suivre le mouvement. Cette initiative provoque quelques remous dans un milieu où l'indépendance d'esprit se confond encore souvent avec l'individualisme. Les responsables des sections départementales font part d'un certain nombre de démissions. Mais, cette fois, la direction du SN est bien décidée à aller jusqu'au bout et maintient son mot d'ordre. Le mouvement est plus ou moins bien suivi suivant les départements. Bien souvent, l'action est menée en commun par le SN et la Fédération unitaire. Le boycottage a deux inconvénients majeurs : il ne concerne qu'une partie des instituteurs et l'administration parvient sans trop de difficultés à trouver les quelques non-grévistes, ces "jaunes" dénoncés avec véhémence par la presse syndicale, nécessaires pour faire fonctionner les commissions d'examen. Fort de ce succès, le gouvernement peut rester sur ses positions. De ce point de vue, le mouvement est un échec. Certaines sections du SN excluent ceux de leurs membres qui ont refusé de signer l'engagement à suivre le mouvement. Mais son congrès refuse de généraliser cette mesure et décide en revanche d'amplifier la propagande syndicale en faveur d'une action collective. D'autre part, ces assises confirment la radicalisation du SN qui maintenant se situe dans la gauche de la CGT. Dans cette situation, la participation d'un assez grand nombre d'instituteurs à cette première tentative d'action directe est considérée comme un encouragement, d'autant plus qu'elle a convaincu certains militants de la Fédération unitaire de la réalité des changements survenus au sein du SN et qu'elle a contribué à les persuader de le rejoindre, ce qu'ils firent effectivement au début de l'année 1932. Les conditions au déclenchement d'une véritable grève semblent enfin réunies. D'autant plus que les mesures déflationnistes prises par les différents gouvernements qui se succèdent à cette époque ont été ressenties comme de véritables provocations par les fonctionnaires en général et les instituteurs en particulier.

Ces gouvernements entendent en effet réduire les traitements des fonctionnaires pour rétablir l'équilibre budgétaire mis à mal par les conséquences de la crise économique. Ils justifient leurs projets en affirmant que les salariés de l'État ont vu leur pouvoir d'achat augmenter avec la baisse des prix et ils font aussi remarquer que la France demeure le seul pays européen à ne pas avoir adopté ce type de mesure. Ces arguments sont repris dans une campagne de presse particulièrement virulente. Les organisations de fonctionnaires répliquent que cette augmentation ne fait que compenser l'insuffisante revalorisation de leurs traitements pendant toute la décennie précédente. Cependant, elles hésitent à engager une épreuve de force avec les gouvernements issus de la victoire électorale de la gauche à laquelle elles ont œuvré. Mais, quand un décret-loi annonce en novembre 1932 qu'ils ne font plus partie du cadre des fonctionnaires actifs et ne peuvent donc plus prendre leur retraite à 55 ans, l'indignation des instituteurs est à son comble. Il n'est donc pas étonnant qu'un nouveau projet ministériel prévoyant une nouvelle retenue sur les salaires leur apparaisse comme une nouvelle provocation intolérable. Le SN fait part de son intention de participer à la grève de courte durée décidée par le Cartel confédéré de la fonction publique. Pour cette première dans l'histoire du syndicalisme, le SN décide que l'arrêt de travail prendra la forme d'une rentrée retardée d'une demi-heure l'après-midi. Sa direction fait connaître au dernier moment la date choisie, le 20 février 1933, pour limiter l'effet des mesures d'intimidation que l'administration s'apprête à prendre. La Fédération unitaire déplore la durée limitée de la grève ainsi que la manière dont elle est préparée et la qualifie de "geste puéril", mais ne peut faire autrement que de s'y associer.

Les instituteurs répondent massivement au mot d'ordre du SN. Certes, cette action ne suffit pas à faire reculer le gouvernement et cela d'autant plus qu'elle reste sans lendemain. Quelques semaines plus tard, la réduction des traitements est votée par la Chambre des députés. Mais, pour les militants du SN, cette grève d'une demi-heure suivie par la majorité du personnel, alors que ce moyen d'action leur est théoriquement interdit, signifie qu'ils ont réussi à vaincre les réticences de leurs collègues à utiliser un moyen d'action longtemps considéré comme incompatible avec leur mission et leur position sociale. C'est l'aboutissement d'un long processus qui, comme nous l'avons vu, a débuté avec les interrogations et les remises en cause provoquées par la Première Guerre mondiale et la syndicalisation des amicales. Les instituteurs ont ensuite constaté que l'enseignement primaire public, durablement enraciné maintenant dans le pays, ne constituait plus l'enjeu politique qu'il était encore au début du siècle. Ils ont même l'impression que la laïcité de l'école et de l'État elle-même, à laquelle

ils étaient viscéralement attachés, est menacée. Ils en veulent pour preuve le refus ou l'incapacité politique de tous les gouvernements de l'époque d'abroger le statut particulier de l'Alsace-Lorraine en matière scolaire. L'époque où ils proclamaient leur allégeance à un pouvoir sur lequel ils pouvaient compter pour faire triompher l'école laïque appartient définitivement au passé. Ils s'aperçoivent aussi que "l'école unique" et la démocratisation de l'enseignement secondaire sont maintenant au centre des préoccupations des hommes politiques et de l'opinion publique. Ils comprennent que l'enseignement primaire cesse, à plus ou moins long terme, d'être le seul fréquenté par les enfants du peuple, au moins pour les plus chanceux d'entre eux. Il n'est plus que le premier élément d'une pyramide dominée par les enseignements secondaire et supérieur auxquels ils n'ont pas eu accès. Leur prestige social ne peut que s'en ressentir, y compris dans le monde rural où ils faisaient jusqu'à présent figure de notables. Ils se refusent à voir cette relative dévalorisation confirmée et même accentuée par le décrochage de leurs traitements par rapport à ceux d'autres catégories de fonctionnaires qui leur sont traditionnellement assimilées mais qui, elles, sont passées par l'enseignement secondaire et sont donc titulaires du baccalauréat. D'où la présence de cette "péréquation" au premier rang de leurs revendications, avant même celle de la revalorisation salariale.

La propagande de la FMEL et surtout celle du SN ont donc rencontré un écho de plus en plus favorable dans une corporation qui a le sentiment que son rôle et sa place dans la société sont progressivement remis en cause. Les instituteurs se considèrent de plus en plus comme des fonctionnaires et plus généralement comme des salariés comme les autres, même si leur croyance en "l'école libératrice" (dispensant une éducation rationnelle et humaine, instrument de transformation sociale) n'a pas disparu pour autant. À partir de là, il a été possible de les convaincre d'abord de la nécessité du syndicat, puis de l'adhésion à la CGT et enfin du recours à l'action directe. La très progressive mais inexorable urbanisation de la France a d'autre part renforcé le poids des instituteurs exerçant dans les agglomérations importantes, là où ils n'avaient plus la prétention d'être des notables et où il leur est plus facile de décider d'une action collective. La réussite de la grève du 20 février 1933 n'est donc pas due uniquement à l'exaspération d'une corporation qui se sent agressée. On en a eu la confirmation un an plus tard, quand le SN a pesé de tout son poids pour que la CGT appelle à la grève en riposte aux émeutes du 6 février et que les instituteurs cessent massivement le travail le 12 et contribuent aux succès des manifestations organisées ce jour-là. Le syndicalisme enseignant s'est définitivement approprié la grève aussi bien pour faire aboutir ses revendications que pour participer à une démonstration de force du mouvement ouvrier. Cependant, il s'agit dans les deux cas d'un mouvement limité dans le temps et la démonstration de sa capacité à appeler à une action prolongée reste à faire.

#### Sources

GLAY Émile, Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur, 10 décembre 1905 "Manifeste des instituteurs syndicalistes", Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur, 26 novembre 1905

Presse syndicale : Bulletin mensuel puis L'École libératrice pour le SN, L'école émancipée et L'émancipation pour la Fédération unitaire de l'enseignement

Fonds Louis Bouët et Maurice Dommanget, Institut français d'histoire sociale

#### Références bibliographiques

BERNARD F. 1966 Le Syndicalisme dans l'enseignement. Histoire de la fédération de l'enseignement des origines à 1935, tome 1, Grenoble, Institut d'études politiques

DELMAS A. 1979 Mémoires d'un instituteur syndicaliste, Paris, L'Albatros

LE BARS 2005 La Fédération unitaire de l'enseignement. Aux origines du syndicalisme enseignant, Paris, Syllepse

OZOUF J. & OZOUF M. 1992 La République des instituteurs, Paris, Gallimard-Seuil